

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Avis de concours externe sur épreuves pour le recrutement
d'un secrétaire médical de la fonction publique hospitalière**

NOR : SASH1040153V

Un concours externe sur épreuves est ouvert au centre hospitalier intercommunal du Val-d'Ariège, dans les conditions fixées à l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière vacant dans cet établissement.

Peuvent être candidats :

a) les titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme au moins équivalent, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ;

b) les titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente, dans les conditions fixées par le chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par écrit (le cachet de la poste faisant foi) à M. le directeur du centre hospitalier intercommunal du Val-d'Ariège, BP 0109017, Foix Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates et lieu du concours.